



# Règlement Appels à projets émergence 2020-1

## Préambule

Les Cancéropôles ont reçu pour mission par l'Institut National du Cancer (Inca) de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), cela dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets doivent permettre la détection et le financement de projets de recherche « émergents » innovants: il s'agit de projets :

- o de rupture scientifique et/ou technologique, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux/internationaux est nécessaire ; les projets ne devront pas avoir été soumis auparavant à un être appel d'offres
- o issus préférentiellement de jeunes équipes émergentes

**L'Appel à projets Emergence 2020-1 est exclusivement dédié aux thématiques suivantes :**

**Les équipes para médicales sont éligibles.**

- o Acquisition de résultats préliminaires basés sur des cohortes existantes permettant de répondre aux futurs appels d'offres dans le domaine des biomarqueurs prédictifs ou pronostiques au sens large. Une attention particulière sera portée sur les domaines des cancers rares, de l'oncogériatrie, de l'immunologie et de la radiothérapie.
- o Criblage de nouvelles cibles thérapeutiques par des techniques hauts débits
- o SHS sur les thématiques : 1/ développer la démocratie sanitaire et 2/ impact éthique de l'intelligence artificielle, aspects réglementaires

**Si des projets nécessitent des autorisations réglementaires, ces dernières doivent avoir été obtenues avant la soumission.**

**Une attention sera portée aux conditions de brevetabilité des projets.**

**Tout projet déposé n'entrant pas dans les thèmes mentionnés supra sera inéligible et en conséquence ne sera pas expertisé.**

Le financement de projets plus matures est du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ». Les sous- projets de projets plus vastes soumis ou en cours ne sont pas éligibles.

## 1. Modalités

Objectifs de l'aide	Détection et financement de l'émergence dans le domaine de la recherche francilienne contre le cancer
Durée et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'une année</li> <li>• Subvention maximale de 30 000 euros.</li> </ul>
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porté par des équipes de recherche labellisées localisées en région Île-de-France, particulièrement les jeunes équipes</li> <li>• Projet entrant dans les thématiques de l'appel d'offres</li> <li>• Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle <b>et</b> version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.</li> <li>• Dossier complètement rempli et correctement renseigné</li> </ul>
<b>Inéligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avoir été financé dans le cadre d'appel à projet Emergence par le CIdF depuis 2018</b></li> <li>• <b>Appartenir à une équipe de recherche dont un membre, lauréat d'un précédent appel d'offres Emergence du Cancéropôle IdF n'aurait pas rendu les rapports prévus dans les délais impartis</b></li> <li>• <b>Dossier incomplet</b></li> <li>• <b>Projet n'entrant pas dans les thématiques suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition de résultats préliminaires basés sur des cohortes existantes permettant de répondre aux futurs appels d'offres dans le domaine des biomarqueurs prédictifs ou pronostiques au sens large. Une attention particulière sera portée sur les domaines des cancers rares, de l'oncogériatrie, de l'immunologie et de la radiothérapie.</li> <li>▪ Criblage de nouvelles cibles thérapeutiques par des techniques hauts débits</li> <li>▪ SHS sur les thématiques : 1/ développer la démocratie sanitaire et 2/ impact éthique de l'intelligence artificielle, aspects réglementaires</li> </ul> </li> </ul>
Dépenses éligibles	<p>Dépenses en lien direct avec le projet. Les frais de gestion ne sont pas autorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommable de laboratoire</li> <li>- CDD/CDI le temps de travail devra être justifié, pas de doctorants</li> <li>- prestations</li> <li>- missions plafonnées à 10% de la subvention et à justifier dépense par dépense</li> </ul>
Critères d'évaluation principaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractère innovant du projet (sujet de rupture)</li> <li>• Qualité scientifique du projet</li> <li>• Qualité scientifique du (des) porteur(s)</li> <li>• Faisabilité en une année Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS</li> <li>• Potentiel d'innovation, Conditions de brevetabilité et de transférabilité vers le monde de l'entreprise</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>24 juin 2019</b> : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France <a href="http://www.canceropole-idf.fr">http://www.canceropole-idf.fr</a></li> <li>• <b>16 septembre 2019</b> : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-</li> </ul>

	<p>France l'horodatage de réception faisant foi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20 septembre 2019</b> : envoi de la version papier du formulaire (reçu par mail en version .pdf au moment de la validation par le coordonnateur) par courrier revêtu des signatures <b>ORIGINALES</b> au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris.</li> <li>• <b>décembre 2019</b> : notification des projets retenus</li> <li>• <b>février 2020</b> : début des projets</li> <li>• <b>février 2021</b> : fin des projets</li> </ul>
--	---

## 2. Expertise et décision

L'évaluation de chaque dossier sera faite par des experts, choisis par le COPS (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle Île-de-France)

Le Jury d'attribution sera composé : du directeur du COPS, d'experts ayant participé à la revue des dossiers, de membres du COPS.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

## 3. Rapports final et de suivi

- 1- Le rapport final sera produit quatre mois après la fin du projet et comprendra deux parties :
  - rapport financier
  - rapport scientifique
- 2- Un suivi des résultats aux appels d'offres nationaux et internationaux découlant des projets Emergence sera fait jusque quatre ans après la fin du projet. Le renseignement de ce suivi est obligatoire et soumis aux mêmes règles que le rapport final et sera effectué par le Cancéropôle et/ou l'Inca.

Le porteur de projet s'engage à compléter l'ensemble de ces rapports.

**Ce suivi est en effet important pour la pérennisation des financements du Cancéropôle.**